



**ARPEL**

**Association romande pour les échanges linguistiques**

« Pour un futur multilingue »

CASE POSTALE 22, 1854 LEYSIN, VD, SUISSE

+41 24 494 3055 +41 79 215 8250 info.arpel@bluewin.ch +41 78 796 1532

www.echangeslinguistiques.ch

## **2019 - DEROULEMENT - INSCRIPTION 2**

(Echanges de vacances de 3 semaines avec le CANADA

(Programme CA-VAUD et Programme CA2 d'été)

### Pour le Programme CA-VAUD

1. **Du 1er janvier au 15 février 2019** : période d'inscription au programme d'ARPEL 2019. L'acceptation de votre candidature ne dépend pas de la date d'envoi de votre inscription et donc aucune priorité ne sera appliquée par rapport à celle-ci.

Veuillez remplir l'inscription sur internet et nous envoyer les 2 DOCUMENTS PAPIER suivants à notre adresse postale ARPEL : Case postale 22, 1854 Leysin, Suisse.

- a. une copie de votre passeport actuel, même s'il doit être renouvelé avant l'échange, ou si ce n'est pas possible, de votre carte d'identité.
- b. une copie de votre inscription internet complète avec les photos (6 pages).

2. **Le 15 février 2019** dernier délai pour payer l'acompte :

**CA = CHF 500.-** → sur le compte ARPEL.

#### Compte ARPEL

**IBAN : CH47 0078 8000 0505 5443 8**

Banque cantonale de Genève – 1204 Genève

ARPEL - Association romande pour les échanges linguistiques  
Case postale 22, 1854 Leysin, Suisse

**Remboursement :** **a)** L'intégralité de cet acompte vous sera remboursée au 30 MAI 2018 si ARPEL est dans l'impossibilité de trouver un/une partenaire dans le pays. **b)** En revanche, Fr 200.- seront retenus pour couvrir les frais administratifs engendrés, si vous vous retirez AVANT le jumelage. **c)** La totalité de l'acompte sera retenue, ainsi que les frais déjà engagés seront facturés si vous annulez l'échange APRES avoir signé le contrat.

- 3.

**En résumé, votre inscription sera considérée « complète » après la réception :**


- De l'inscription en ligne reçue à notre adresse internet : info.arpel@bluewin.ch.
- des 2 documents papiers (point 1 ci-haut) reçus à notre adresse:  
ARPEL, Case postale 22, 1854 Leysin, VD.
- de l'acompte sur le compte ARPEL ci-dessus.... **pour le 15 février 2019.**

suite au verso

## Pour le Programme CA2 d'été

1. **Du 1er janvier au 10 mars 2019** : période d'inscription au programme d'ARPEL 2019. L'acceptation de votre candidature ne dépend pas de la date d'envoi de votre inscription et donc aucune priorité ne sera appliquée par rapport à celle-ci.

Veuillez remplir l'inscription sur internet et nous envoyer les 2 DOCUMENTS PAPIER suivants à notre l'adresse postale ARPEL : Case postale 22, 1854 Leysin, Suisse.

- a. une copie de votre passeport actuel, même s'il doit être renouvelé avant l'échange, ou si ce n'est pas possible, de votre carte d'identité.
  - b. une copie de votre inscription internet complète avec les photos (6 pages).
2. **Le 10 mars 2019** dernier délai pour payer l'acompte :  
**CA = CHF 500.-**  sur le compte d'ARPEL.

<p><b>Compte ARPEL</b></p> <p><b>IBAN : CH47 0078 8000 0505 5443 8</b> Banque cantonale de Genève – 1204 Genève ARPEL - Association romande pour les échanges linguistiques Case postale 22, 1854 Leysin, Suisse</p>
--

**Remboursement :** **a)** L'intégralité de cet acompte vous sera remboursée au 30 MAI 2018 si ARPEL est dans l'impossibilité de trouver un/une partenaire dans le pays. **b)** En revanche, Fr 200.- seront retenus pour couvrir les frais administratifs engendrés, si vous vous retirez AVANT le jumelage. **c)** La totalité de l'acompte sera retenue, ainsi que les frais déjà engagés seront facturés si vous annulez l'échange APRES avoir signé le contrat.

3. **En résumé, votre inscription sera considérée « complète » après la réception :**
  - De l'inscription en ligne reçue à notre adresse internet : [info.arpel@bluwin.ch](mailto:info.arpel@bluwin.ch).
  - des 2 documents papiers (point 1 ci-haut) reçus à notre adresse:  
ARPEL, Case postale 22, 1854 Leysin, VD.
  - de l'acompte sur le compte ARPEL ci-dessus.... **pour le 10 mars 2019.**

## Pour les deux programmes :

4. Un accusé de réception sera envoyé suite à la réception de votre dossier et de l'acompte.
5. **Entre le 15 mars et le 15 avril 2019 :** Vous ne recevrez pas de nouvelles d'ARPEL pendant cette période. Nous finalisons les jumelages avec nos partenaires à l'étranger et serons à nouveau en contact avec vous prochainement. Merci pour votre patience 😊
6. **Vers la mi-avril 2019 :** Seul UN dossier du/de la partenaire sera envoyé par e-mail à l'élève concerné en Suisse et à un de ses parents. Prenez le temps de l'étudier et préparez des questions à poser à votre partenaire.
7. **Entre le 15 – 25 avril 2019 :** Vous aurez environ 10 jours pour prendre contact avec votre partenaire et sa famille à l'étranger, par Skype par exemple, AVANT de signer le contrat définitif de l'échange. Cette étape est essentielle pour créer une relation de confiance entre vous, votre partenaire et sa famille. Il est important de communiquer plusieurs fois et régulièrement pour se connaître avant d'arriver sur place.
8. **Le 30 avril 2019,** est le dernier délai pour le retour du **contrat original signé** par l'élève et l'un de ses parents /responsable légal ainsi que pour le versement du **solde final** de l'échange. (Pour le montant global, voir les programmes sur : [www.echangeslinguistiques.ch](http://www.echangeslinguistiques.ch)).
9. **Les départs des échanges de vacances :**  
**Le 06 juillet 2019,** départ pour le CANADA (programme CA-VAUD).  
**Le 23 juillet 2019,** départ pour le CANADA (programme CA2 d'été).

### **ATTENTION ! COMMUNICATION GENERALE d'ARPEL:**

Les informations importantes et les consignes détaillées des départs et des arrivées seront transmises par courriel/e-mail à l'élève et à un de ses parents en général 2, 3 SEMAINES avant l'évènement. Un rappel est également envoyé environ une semaine avant le départ ou l'arrivée des élèves.

**Pour cette raison, il est important de regarder régulièrement vos e-mails. ARPEL n'utilise pas les réseaux sociaux pour communiquer avec les élèves, ni avec les familles.**

*Merci pour votre compréhension, ARPEL*